COMMUNE DE FESTUBERT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Arrêté portant autorisation de mise en place d'un stationnement d'un camion pompe sur le domaine public

Le Maire de la commune de FESTUBERT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la demande écrite en date du 21 mars 2025 de Monsieur PETIT sollicitant l'autorisation de stationner un camion de béton de la société CEMEX sur le domaine public face à son habitation 131 rue des Malvaux 62149 FESTUBERT.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1: La société CEMEX est autorisée à installer un camion béton le 2 avril 2025.

Article 2 : Une signalisation adaptée devra informer les usagers de la présence d'un obstacle.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté sera publié et affiché au territoire de la commune de FESTUBERT par les soins de Monsieur Le Maire.

<u>Article 4</u>: Monsieur le Commissaire de Police de BETHUNE est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Festubert, le 24 mars 2025 Le Maire, Jean-Marie DOUVRY Acte certifié exécutoire, publié Notifié à l'intéressé, Le Maire, Jean-Marie DOUVRY